

TONINFO

Bulletin d'information municipal de Saint Antonin du Var—Avril 2024 — N° 177

PROPOSITION DE BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2024

Il est d'usage que l'édito du mois d'avril soit consacré à une synthèse du budget primitif adopté par le conseil municipal sur proposition du maire.

Comme vous le lirez en page intérieure, à défaut de disposer du quorum nécessaire pour en délibérer valablement, cette procédure a dû être reportée de quelques jours. Il m'est de ce fait interdit de vous parler du document budgétaire communal comme s'il était acté.

Toutefois, sachant d'une part qu'après examen du projet la commission des finances a émis un avis favorable, et que d'autre part actant du fait qu'à la séance du 2 avril sept élus et six auditeurs avaient pris la peine d'être présents, il fut décidé de dérouler l'ordre du jour, à l'identique d'une séance normale, sanction du vote exclue.

C'est pourquoi à la lumière des observations et réactions des uns et des autres en ces occasions, et puisque la maquette prévisionnelle est désormais connue de certains, il ne semble donc pas trop hasardeux de vous faire part, en quelques lignes, des caractéristiques majeures de la proposition qui sera soumise à la validation du conseil le 9 avril.

1- L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à un niveau très légèrement supérieur à 1 million d'euros.

Au titre des dépenses les charges à caractère général (Fluides, électricité, école, téléphone, affranchissements, contrats, assurances, etc.) s'élèvent à 367 000 €, tandis que les charges de personnel (salaires, charges sociales, mutuelle, assurances, etc.) sont estimées à environ 400 000 €. Subventions aux associations, CCAS, indemnités des élus représentent une dépense de 80 000€. Il est de plus proposé de verser 100 000 € à la section d'investissement aux fins de participer au financement des travaux envisagés.

Au chapitre des recettes, nous enregistrons un excédent de fonctionnement cumulé des années précédentes d'environ 390 000€. Au regard des dotations de l'Etat qui sont toujours aussi faibles (35 000€), de la baisse prévisible des droits de mutation (évalués à 70 000€ cette année contre 150 000 en 2023), les taxes locales sont la seule ressource qui nous permette d'équilibrer notre budget. En conséquence il sera proposé que les taux de 2024 soient portés à 26% (24 actuellement) pour le foncier bâti, à 7% (6%) pour la taxe d'habitation des résidences secondaires. Notons que ces taux sont très largement inférieurs à tous ceux de DPVA et des communes de notre dimension.

2- La section d'investissement s'équilibre également à un peu plus de 1 million d'€. Outre les travaux quotidiens d'entretien général de la commune et des bâtiments, quelques opérations majeures sont envisagées, sous réserve d'obtenir les subventions sollicitées auprès du conseil départemental. Citons la fin du pavage du hameau de Mentone, la réfection de la chaussée qui, depuis la D50, conduit au même lieu, la réfection du parvis de la mairie, la création d'un espace paysager avec parcours de santé au cœur des lotissements « La Source » et « La Roselière », le cheminement piéton le long du vallon, etc. Et « last but not least » le début du grand chantier d'extension de l'école.

Des projets qui entendent répondre au mieux, tout à la fois aux besoins de services à la population, à l'attractivité et à la convivialité de notre commune, et que nous essaierons de mener à bien en dépit de ressources toujours plus contraintes.

Bien cordialement

SB

CONSEIL MUNICIPAL

Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance publique du mardi 2 avril à 18 h, le conseil municipal n'a pas pu délibérer valablement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

De cette situation le Code Général des Collectivités Territoriales précise : « Si le quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum »

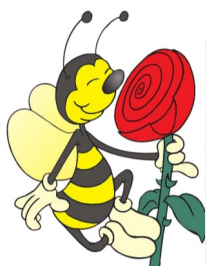
Le conseil municipal est donc convoqué en réunion publique, sans modification de l'ordre du jour, en salle d'honneur de la mairie le **Mardi 9 avril à 10 heures 30**



URBANISME ET ETAT-CIVIL

En raison d'une indisponibilité de personnel municipal, les services de l'urbanisme et de l'état-civil sont actuellement assurés par deux intérimaires spécialisés. Ces agents, venus de l'extérieur, ne sont présents en mairie qu'un à deux jours par semaine, à des horaires parfois décalés.

En cas de besoin, il vous est donc demandé de prendre rendez-vous par téléphone au 04 94 04 42 08 (matin seulement)



FAUCHAGE TARDIF

En périphérie de certains espaces publics herbeux, vous pourrez constater la présence de panneaux indiquant que la commune appliquait des mesures de « fauchage tardif ». Ceci afin de donner le temps aux plantes de fleurir et de fructifier, tandis que les animaux, essentiellement des insectes, vont trouver dans la végétation la nourriture et l'abri nécessaires.

A cette occasion, il n'est peut être pas inutile de rappeler que l'usage de tondeuses, débroussailleuses ou autres engins et outils à moteur thermique, est très règlementé.



LEVONS UN PEU LE VOILE

Comme dit et écrit précédemment, le programme des animations qui célèbreront le 70ème anniversaire de la commune sera très éclectique. Avant la diffusion du document qui en fera état exhaustivement, en voici quelques bribes.

Rappelons nous avant toute chose que nous vous proposerons six dates rendez-vous : 29 et 30 juin; 26, 27 et 28 juillet; 2 août.

Notez bien cela!

Quelques événements saillants sont déjà arrêtés, comme par exemple : Une grande auberge espagnole le 30 juin à midi; une cérémonie officielle avec dévoilement de plaque, concert et buffet « ambiancé »; un marché nocturne produits et artisanat locaux le 28 juillet (inscrivez vous pour tenir un stand); deux superbes soirées dansantes les 27 et 28 juillet; ... et plein d'autres belles animations ! A bientôt!



ARRÊTÉ DU 20 SEPTEMBRE 2002
relatif à la lutte contre
les bruits de voisinage

Article 1^{er} : Tout bruit gênant produit sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

....

Article 9 : Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- **Jours ouvrables** :
de 08h30 à 12h00
et de 14h30 à 19h30
- **Samedis** :
de 09h00 à 12h00
et de 15h00 à 19h00
- **Dimanches et jours fériés** :
de 10h00 à midi



PROMULGATION DE LA LOI RENFORCANT LA SECURITE ET LA PROTECTION DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX

Déposée par le Sénat en mai 2023 , adoptée définitivement par les députés le 11 mars, cette loi a été promulguée le 21 mars 2024. Elle concerne désormais non seulement les élus locaux, mais aussi les candidats.

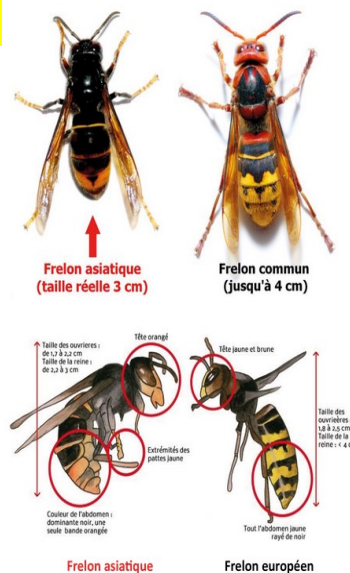
Ce qu'il faut en retenir :

- **Aggravation des peines** encourues pour des faits de violences commises à l'encontre des élus (fonctions actuelles ou passées dans la limite de 6 ans) - De 5 à 10 ans de prison et de 75 000 à 100 000 € d'amende
- **Renforcement des sanctions** en cas d'atteinte dangereuse aux biens appartenant ou utilisés par des personnes chargées d'une mission de service public.
- Peines de **travail d'intérêt général** en cas d'injure publique ou outrage
- Circonstances aggravantes lorsque les faits de **harcèlement moral** (dont cyber harcèlement) sont commis sur le titulaire d'un mandat électif—De 2 à 3 ans de prison et de 30 000 à 45 000 € d'amende
- Circonstance aggravante en cas d'atteinte à la **vie privée et familiale** d'un candidat à un mandat électif public pendant la campagne électorale.
- Circonstance aggravante en cas d'atteinte à la **vie privée** du titulaire d'un mandat électif..

Le printemps signe le retour du frelon asiatique

“Le frelon s’enterre l’hiver et ressort au printemps pour que les femelles pondent et construisent des nids. C’est le moment idéal pour piéger les frelons asiatiques et éviter leur prolifération cet été. Tout frelon détruit entre mars et juin, c’est autant de moins pour juillet août”, a affirmé Alain Marion, vice-président du Groupe de défense sanitaire de la Drôme (GDSA 26), à *France Bleu*. Frank Alétru, président du Syndicat National de l’Apiculture, **invite les particuliers à agir à leur manière**, avant la fin du mois d'avril !

Il est simple de fabriquer un piège à la maison. Pour ce faire, mélangez 1/3 de bière*, 1/3 de sirop avec 1/3 de vin blanc. Placer les appâts à une hauteur de 1,2 m à 1,50 m, en les exposant au soleil le matin et à l'ombre l'après-midi. Attention, le syndicat recommande de débiter cette méthode de piège au mois de mars-avril et de **retirer impérativement les pièges avant le 15 mai**. En conclusion, malgré une éradication des frelons compliquée, chacun peut agir pour s'en prémunir au *maximum*. *NB : Certaines publications préconisent de n'utiliser que de la bière brune qui ne piégerait pas les abeilles?



ASSURANCE AUTOMOBILE FIN DE LA CARTE VERTE

À partir du 1^{er} avril 2024, les automobilistes et les usagers de deux-roues motorisés ne seront plus obligés d'apposer la vignette de l'assurance sur leur véhicule, ni de détenir la carte verte de l'assurance dans leur véhicule. **Mais : ÊTRE ASSURÉ POUR CIRCULER DEMEURE OBLIGATOIRE.**

Le FVA (Fichier des véhicules assurés) [Consulter le FVA - Agira FVA \(fva-assurance.fr\)](https://www.fva-assurance.fr) permet de vérifier la validité de l'assurance d'un véhicule à partir de son numéro d'immatriculation.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER
Liberté Égalité Fraternité

Êtes-vous certain de pouvoir voter lors des prochaines élections ?

En cas de doute, interrogez votre situation électorale sur service-public.fr

Comment vous inscrire sur les listes électorales ?

Rendez-vous dans votre mairie muni :

- d'un justificatif d'identité
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Par courrier : en adressant à la mairie de votre commune le formulaire agréé disponible sur les sites interieur.gouv.fr ou service-public.fr

Par Internet : en vous rendant sur service-public.fr

Vous êtes de **nationalité française** ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ? votez aux prochaines élections en France

Votre mairie peut répondre à vos demandes concernant les démarches électorales

Accédez directement aux démarches

www.service-public.fr

En Chemin

Solidarité Femmes 3919

Plateforme départementale d'accompagnement global des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants

AVA

500 m² sur 3 lieux d'accueil pluridisciplinaires sécurisés répartis sur le département du Var. Des permanences en **téléconsultation** sur chaque site accessibles à toutes les femmes du Var. Ouverts toute l'année du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00

Hyères, 6 rue du rempart

Toulon, 189 rue de Turenne

Draguignan, 108 rue Bernard Joseph de Trans en Provence

04.94.00.36.29 / 07 69 61 25 61
plateformefvv@en-chemin.org

Les Baladins du Var présentent Une comédie de Alexis BONDIS



Samedi 06 avril ~ 20H30
Salle des fêtes ~ Saint-Antonin

Tarif unique 10 €



ANTORANDO

Programme des randonnées
avril - mai - juin 2024

Samedi 06 avril	Jeudi 18 avril	Samedi 27 avril
Tavernes - Les 3 croix	Correns - Vallon des Baumes	Bargème - Le Brouis
Niveau : moyen Durée : + 5h00 Distance : +13 km	Niveau : facile Durée : + 2h45 Distance : 6,7 km	Niveau : moyen Durée : 5h00 Distance : 12,5 km
Pique-nique		Pique-nique
Mardi 07 mai	Samedi 18 mai	Jeudi 23 mai
Monfort - Découverte	Verdon - Grand Margès	Villecroze - Valcolombe
Niveau : facile Durée : + 2h15 Distance : 6 km	Niveau : difficile Durée : + 4h45 Distance : 9 km	Niveau : moyen Durée : + 2h30 Distance : 5,8 km
	Pique-nique	
Samedi 01 juin	Jeudi 13 juin	Samedi 22 juin
Plan-d'Aups - La Sainte Baume	Le Cannet des Maures - Méren	Montagnac-Montpezat
Niveau : moyen Durée : + 4h15 Distance : 10,5 km	Niveau : moyen Durée : + 4h00 Distance : + 8 km	Niveau : moyen Durée : 4h00 Distance : 11,1 km
Pique-nique		Pique-nique

"Les Olympiades Parents et Enfants"

Parents, enfants voici en cette année Olympique, nos 1ères Olympiades!

Venez vous amuser en Famille et vous Challenger avec l'Association "Amstramgram" le Dimanche 14 Avril au stade Jean Fustier à partir de 10h.

Une belle journée de partage, de rires tous ensemble, sous forme de mini jeux Sportifs ou juste pour s'amuser / à faire seul / en binôme avec les parents ou frères et sœurs.

Un vrai stand de petite restauration/ snacking vous sera proposée pour déjeuner, grignoter, se rafraîchir ou juste pour des friandises.

De nombreuses médailles à gagner et des trophées pour les Champions !

Qui est prêt à relever le Défi et soutenir l'école avec nous? Alors venez nous retrouver !



VEZ NOMBREUX PARTICIPER AU PREMIER

Festival Bien-Être et Autosuffisance locale

À SAINT ANTONIN DU VAR

"La santé commence par une prise de conscience personnelle et par le respect de l'environnement, mais seules la solidarité et l'entraide peuvent les faire perdurer."

Ouvert aux candidatures
Jusqu'au 30 Avril

**SAMEDI
ET
DIMANCHE** **1-2
Juin** De 10h à 18h

SQUARE JEAN FUSTIER
À SAINT ANTONIN DU VAR (83510)

villagebienetre.asso@gmail.com

Darek 06 51 77 40 85

Cat 07 82 41 36 33

«JOURNÉE DES 6A»

BROCANTE

ANIMATIONS

FOOD-TRUCK

VIDE GRENIER

ARTISANAT LOCAL

ENTRÉE GRATUITE

DIMANCHE

7 AVRIL 9H00-17H00

SAINT ANTONIN DU VAR PARC JEAN FUSTIER

Inscriptions et renseignements :

Cédric ☎ 06 52 95 08 08 Luc ☎ 06 70 34 44 54

CONCERT DE PRINTEMPS

samedi 20 avril 2024
20h45

**ORCHESTRE DE L'HARMONIE
LORGUAISE**

Sous la direction de
P.ZACHARIE et F.GOURIO

**ESPACE F.MITTERRAND
LORGUES**

ENTREE LIBRE

QUELQUES RENDEZ VOUS EN DRACENIE

- Le Conservatoire (Pôle Chabran) vous invite à un voyage musical autour des musiques de la péninsule ibérique et d'Amérique du sud, avec le concert "EL CAVRETICO" le mardi 9 avril à 20h30.
- - Le samedi 13 avril à 14h30 à la médiathèque de Vidauban, laissez-vous guider sur les chemins pour une balade contée et sensorielle.
- - Du 26 avril au 7 juillet, le musée Galerie Honoré Camos de Bargemon accueillera l'exposition « Les enfants de la Résistance »